

République Française

Département de
la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations

Séance du Conseil Municipal

Commune de Neufchâtel-en-Bray

Séance du 18 juin 2025

Accusé de réception en préfecture

076-217604628-20250618-2025_65-DE

Date de télétransmission : 20/06/2025

Date de réception préfecture : 20/06/2025

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
27	19	22

Date de convocation

09/06/2025

Numéro de délibération : 2025/65

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi dix-huit juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Xavier LEFRANÇOIS, Maire.

Présents :
M. Xavier LEFRANÇOIS, Mme Nathalie DUVIVIER, M. Bernard DUVAL, Mme Sandrine PRUVOST, M. Michel TROUDE, Mme Arlette DUPUIS, M. Dominique CLAEYS, M. Philippe TRELAT, Mme Danielle VARLET, Mme Nadine MAUGER, Mme Raymonde LE JUEZ, M. Laurent MEURET, Mme Florence CLABAUT, Mme Nathalie DODARD, M. Jean-Marie ROUSSEL, Mme Alexandra DUNET, Mme Simone KIEKEN, M. Joël LACAILLE, Mme Laura DESPRES

Absents excusés ayant donné procuration :
Mme Catherine THILLARD, Mme Isabelle LAMOUREUX, M. François LUYAT

Absents excusés :
M. Patrice CAUCHETIEZ, M. Dominique CONSEIL, Mme Sandra GOSSE, M. David DUPARC, M. Steeve GOOSSENS

Mme Arlette DUPUIS a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 MARS 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rappel et références

Le Conseil Municipal de la ville de Neufchâtel-en-Bray s'est réuni le 17 mars 2025.

Approuvé en préfecture
076-217604628-20250618-2025_65-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Motivation et opportunité Le procès-verbal en a été établi et transmis à tous les membres du Conseil Municipal. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Proposition

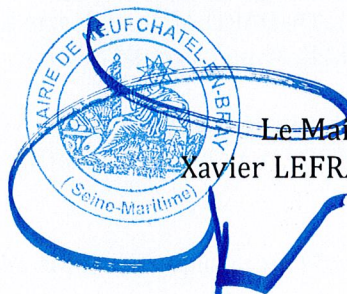
Monsieur le Maire demande à l'assemblée communale de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025.

Décision

Adopté à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

 Le Maire
Xavier LEFRANCOIS